

• (1740)

[Traduction]

M. G. A. Percy Smith (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends part à ce débat sur la motion présentée le 23 février de cette année par le député de Halifax-East Hants (M. McCleave). On a déjà indiqué qu'une motion semblable a été présentée auparavant par le même député. Je le félicite de sa persistance à signaler à la Chambre cette question importante.

Je serai fort bref car j'en ai parlé il y a environ 14 mois. Je parlerai dans la même veine. La motion du député comporte deux parties: l'une concernant le projet de la route de Fundy et l'autre la construction d'un pont, ou, dit-il, peut-être d'une chaussée reliant les deux localités de South Maitland et Princeport. Je n'ai pas encore entendu de prévisions du coût d'un tel ouvrage. Cependant, les ponts et les routes relevant régulièrement du gouvernement provincial, je suppose le coût très élevé, dépassent les possibilités financières de la province de Nouvelle-Écosse.

S'il en est ainsi—et je ne cherche pas à plaisanter, car je pourrais énumérer d'autres ponts au Nouveau-Brunswick, dans ma circonscription, et même en Nouvelle-Écosse dont il faudrait sérieusement s'occuper—le fait est que nos provinces de l'Atlantique, à faible population dans la plupart des régions et où l'on a besoin de réseaux très étendus de routes et de ponts, sont pratiquement dans l'impossibilité de financer les constructions nécessaires. La création d'un réseau de transport suffisant, comprenant, bien entendu, des ponts et des routes, est un élément très important de l'effort de relèvement et de mieux-être économique des provinces de l'Atlantique.

On a terminé la construction de la route Transcanadienne dans les provinces de l'Atlantique. Ce n'est là, toutefois, qu'une seule route. Je suis bien d'accord avec le député de Sault-Sainte-Marie (M. Murphy) lorsqu'il dit que le gouvernement du Canada devrait songer sérieusement à établir une politique d'aide à l'égard des routes secondaires, en particulier dans les régions à faible population qui n'ont pas les moyens de financer la construction de routes et de ponts.

Comme je l'ai dit, les ponts relèvent de la compétence provinciale. Cependant, au Nouveau-Brunswick, par exemple, le gouvernement du Canada a conclu un accord spécial avec la province, par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion économique régionale, à l'égard d'une route secondaire. La route sur laquelle porte l'entente est celle qui relie les villes de Moncton et de Campbellton, et qui longe toute la côte est du Nouveau-Brunswick. Au lieu de la formule 90-10 de partage des frais qu'a mentionnée le député de Halifax-East Hants, le gouvernement du Canada doit, selon cette entente, payer 110 p. 100 du coût de cette route très importante, les 10 p. 100 supplémentaires étant destinés aux travaux de génie et autres frais connexes de ce genre. La province ne doit se charger que de fournir le terrain.

Les travaux avancent, quoique assez lentement; en fait, le tronçon de cette route qui traverse ma circonscription entre Chatham et St. Margarets, et qui est en très mauvais état, ne sera pas construit cette année, me dit-on, car la province n'a pas encore terminé les travaux de génie nécessaires pour l'octroi de contrats. Le gouvernement du Canada a reconnu, comme tous les députés l'admettront, je crois, que nous envisageons de sérieux problèmes de transport dans les provinces de l'Atlantique. Récemment,

[M. Béchard.]

le ministère des Transports a accordé une subvention au camionnage de 17 p. 100, pensant qu'il fallait établir dans ces provinces une industrie de camionnage rentable.

Le gouvernement du Canada se rend compte aussi, à l'heure actuelle, de la nécessité d'avoir un bon réseau de transports, et il effectue dans bien des régions, notamment dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, une étude très complète des transports. Cette étude portera non seulement sur les grandes routes et les ponts, mais également sur les moyens de transport par eau. L'on espère qu'elle mènera au projet attendu depuis longtemps, à savoir le dragage de la rivière Miramichi jusqu'à une profondeur de 36 pieds. Cela permettrait de relier la grand-route qui mène à Renous, Plaster Rock, rendant possible l'accès direct de l'Est du Nouveau-Brunswick à Montréal, en réduisant ainsi la distance d'environ 100 milles.

• (1750)

J'ai dit que je serais bref, et je sais que d'autres députés désirent prendre la parole au cours de ce débat. Mais je me permettrai d'ajouter que lors du débat relatif à cette motion, il y a un an à peu près, il avait été déclaré—et je n'ai pas entendu parler d'un changement quelconque depuis lors—qu'aucune demande n'avait été présentée par la Nouvelle-Écosse au sujet du pont ou de la chaussée sur la rivière Shubenacadie. Le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) a mentionné les divers groupes directement touchés dans les environs, qui ont appuyé publiquement la construction de cet ouvrage.

Je pense que si ni le gouvernement actuel ni le gouvernement précédent de Nouvelle-Écosse n'ont présenté de demande, ce qu'ils feraient normalement par le truchement du comité mixte de planification, relevant du ministère de l'Expansion économique régionale, cela tendrait à prouver qu'ils n'accordent pas à cette question une aussi grande priorité que le député qui a proposé cette motion. Normalement, si le gouvernement canadien désirait construire des ponts ou des grandes routes dans la province, il ne pourrait le faire sans le consentement et l'accord du gouvernement provincial. Je le répète, lorsque nous avons parlé de cette question l'année dernière, aucune demande de ce genre n'avait été présentée à Ottawa, et, pour autant que je sache, la situation n'a pas changé depuis et aucune demande n'a encore été présentée.

Je connais l'importance de la route de Fundy. Il se fait tard et je n'émettrai pas de commentaires à ce sujet, mais j'appuie fondamentalement toute mesure qui aiderait à améliorer le transport dans les provinces de l'Atlantique. Je me rends compte cependant, comme je crois d'ailleurs le député qui a présenté la motion, que cette proposition doit faire partie d'un projet complet élaboré par le gouvernement du Canada pour aider toutes les provinces lors de la construction de routes secondaires.

L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai pas plus d'un moment ou deux du temps de la Chambre pour formuler quelques observations sur la motion que mon ami le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) a présentée avec conviction et éloquence. Je fais miens les commentaires favorables des députés d'allégeances diverses qui ont accueilli la motion, et notamment ceux du député de Northumberland-Miramichi (M. Smith).